COMMUNICATION CONSEIL CULTURE

ACCORD HANDICAP 2023-2025

DES DROITS MIEUX RESPECTES, UNE FILIERE RENFORCEE… ENTENDUE SUR SES DEMANDES, LA CFDT SIGNE LE NOUVEL ACCORD HANDICAP !

Pour la CFDT, le prochain accord Handicap devait être l'occasion de corriger les principales lacunes de l'accord de 2019 afin de le rendre plus juste et plus efficace pour ses 13 000 bénéficiaires.

Un challenge ambitieux quand on le replace dans le contexte d'une Poste avec un taux d'emploi de TH déjà supérieur de 2,7 points au taux légal de 6 %, et qui pouvait être tentée de se contenter de gérer ce bon résultat.

Mais 2 grandes priorités s'imposaient pour la CFDT :

- **Mettre en place un véritable pilotage national du respect de l'accord par les territoires, tous les territoires !**
- **Renforcer la « filière Handicap » en créant des postes de Référents à temps plein, experts dans la fonction, en appui d'acteurs de proximité pour qui le sujet du handicap n'est plus qu'une casquette parmi d'autres (DRHO, Responsables QVT ou Vie au Travail, etc…)**

Sur ces 2 revendications majeures, la CFDT a su faire évoluer La Poste au fil de la négociation, et a obtenu les engagements concrets espérés :

- Des indicateurs de suivi pour piloter le respect de l'accord et le bon fonctionnement des CRME
- Le renforcement du réseau des Référents Handicap par la création de 5 postes de Référents experts à plein temps en soutien des acteurs de proximité. Rattachés à la DRH Groupe et basés dans les territoires, ils seront également chargés de tisser des liens avec les organismes publics.

La satisfaction obtenue sur ces 2 points, mais aussi les autres avancées de l'accord (efforts sur le recrutement, l'accueil, la formation des managers, le maintien en emploi), tout cela, ajouté aux droits déjà obtenus précédemment, conduit aujourd'hui la CFDT à considérer cet accord comme mieux-disant.

Un travail paritaire reste toutefois à mener dès l'an prochain sur 2 questions chères à la CFDT : la notion de recherches de poste sérieuses et personnalisées, qui doit être clarifiée et objectivée; et les solutions de maintien en emploi par ré-internalisation d'activités confiées à des prestataires, un gisement de postes prometteur selon nous.

Le respect des droits des personnes en situation de handicap ou malades doit rester pour La Poste une priorité et un marqueur fort de sa politique sociale !

Fidèle à ses valeurs, la CFDT y veillera !

F3CCFDT
F3CCFDT
F3C-CFDT
F3C.CFDT.FR

F3C CFDT 47-49 avenue Simon Bolivar 75950 PARIS Cedex 19
+33(0)1 56 41 54 00 – https://f3c.cfdt.fr - f3c@f3c.cfdt.fr